

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/289497604>

# Le couple et l'argent : quand l'amour ne suffit pas

Article in *Universitas* · January 2008

---

CITATIONS

0

READS

392

1 author:



[Caroline Henchoz](#)

Université de Fribourg

83 PUBLICATIONS 182 CITATIONS

[SEE PROFILE](#)

Some of the authors of this publication are also working on these related projects:



autre projet [View project](#)



Recherche Saje (La socialisation économique ou comment devient-on un homo oeconomicus ? Production, gestion et utilisation des ressources financières par les jeunes [View project](#)

# Le couple et l'argent : quand l'amour ne suffit pas

**Au sein du couple, les conjoints n'ont généralement pas accès aux mêmes ressources monétaires. Entre bien-être objectif et ressenti subjectif, les femmes de la jeune génération, qui revendiquent une relation égalitaire en participant aux dépenses collectives, sont finalement toujours perdantes.**

Caroline Henchoz

## lecture



Pourquoi le bien-être économique des femmes de la jeune génération (30-45 ans) semble-t-il être inférieur à celui des femmes des générations précédentes et des hommes toutes générations confondues ? Pourquoi le désir d'égalité et de solidarité dont font preuve les conjoints ne suffit-il pas à équilibrer leurs niveaux de vie ? Répondre à ces questions nécessite d'examiner deux dimensions du bien-être économique : le bien-être objectif (rattaché au niveau de vie, comme par exemple le fait de bénéficier de suffisamment d'argent pour répondre à ses besoins) et le bien-être subjectif (lié à l'évaluation subjective de sa situation financière, cette perception dépendant en partie des standards de référence auxquels on se compare).

### Un accès inégal aux ressources

Lorsqu'on analyse les échanges financiers au sein du couple, deux logiques conjugales semblent émerger : d'une part, l'autonomie et le droit de possession de l'argent gagné et d'autre part, la solidarité et le partage équitable des ressources monétaires. Dans la logique de l'autonomie et du droit de possession, celui qui gagne l'argent a le droit de l'utiliser à sa guise. En ce sens, le bien-être objectif dépend de l'accès de chacun aux ressources monétaires. Or, les femmes, toutes générations confondues, ont tendance à bénéficier de moins d'argent que leur partenaire. Cela s'explique notamment par les inégalités structurelles liées au marché du travail (différences salariales, possibilités de carrière inégales, etc.) et par la division traditionnelle des responsabilités adoptée par la plupart des couples avec enfants. Ainsi, selon l'Office fédéral de la statistique (2003), en 2000, les femmes assuraient un tiers du revenu du ménage lorsqu'elles vivaient seules avec leur compagnon, et entre 12% et 19% lorsque le couple a des enfants.

### Solidarité conjugale et bien-être objectif

La règle du droit de possession n'est pas forcément contrebalancée par l'autre logique, celle de la solidarité et du partage des ressources pécuniaires. Prenons l'exemple des couples, souvent de la jeune génération, pour qui la solidarité et l'égalité signifient que chacun assume paritairement (moitié-moitié) ou équitablement (au prorata de ses revenus) les frais du ménage. Dans un contexte où les femmes ont généralement des revenus inférieurs à ceux des hommes, cette interprétation de la seconde logique conjugale conduit à reproduire, dans la sphère privée, les inégalités en termes d'accès aux ressources monétaires que l'on trouve dans la sphère publique.

Prenons l'exemple de Marine et Alfred. Ce dernier a un revenu mensuel net de frs. 6'000.-, celui de sa compagne se monte à frs. 3'000.-. Les frais collectifs sont d'env. frs. 4'000.-. S'ils en financent chacun la moitié, il reste frs. 4'000.- d'argent personnel à Alfred et frs. 1'000.- à Marine. S'ils fixent la participation financière au prorata du salaire (il gagne le double d'elle donc prend en charge deux fois plus de dépenses collectives), il reste environ frs. 3'330.- à Alfred et frs. 1'660.- à sa compagne.

### Le don à double tranchant

Cette mise en pratique de la solidarité conjugale a des implications sur l'autonomie financière féminine. D'abord, les conjoints n'ont pas le même accès aux activités personnelles et de détente, les femmes ayant en général moins d'argent à dépenser hors de la sphère conjugale. Ensuite, leur choix de consommation dépend davantage de leur partenaire, les femmes ayant moins de possibilité de recourir à leurs propres ressources en cas de désaccord. Enfin, il arrive fréquemment que celui

Cet article présente les premiers résultats d'une recherche FNS sur les usages et significations de l'argent dans trois générations de couples domiciliés en Suisse romande. Cette enquête qualitative, réalisée auprès d'une soixantaine de couples de classe moyenne, est menée au Département des sciences de la société.

Pour en savoir plus :

Belleau Hélène et Henchoz Caroline (dir.) (2008), *L'usage de l'argent dans le couple, pratiques et perceptions des comptes amoureux*. Perspective internationale, Paris : L'Harmattan, coll. Questions sociologiques

Henchoz Caroline (2008), *Le couple, l'amour et l'argent. La construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse*, Paris : L'Harmattan, coll. Questions sociologiques

*Docteure en sociologie, Caroline Henchoz est chargée de recherche au Département des sciences de la société.*

[caroline.henchoz2@unifr.ch](mailto:caroline.henchoz2@unifr.ch)

qui a le plus d'argent personnel à sa disposition (l'homme dans la plupart des cas) finance un certain nombre d'activités ou de loisirs communs que l'autre ne pourrait pas se permettre. Si le conjoint le plus défavorisé financièrement bénéficie de la générosité de son compagnon, cela a aussi des implications sur sa liberté de choix. Recevoir signifie également accepter les décisions de l'autre sans avoir la possibilité de les remettre en question. En effet, selon les principes du don, lorsqu'on offre, on est libre d'offrir ce que l'on souhaite. De son côté, le bénéficiaire peut difficilement désigner ce qu'il désire recevoir si on ne le lui demande pas.

### Comparaison et bien-être subjectif

Les femmes de la jeune génération sont, davantage que les hommes et les femmes plus âgées, dans une situation ambivalente. Lorsqu'elles se comparent à leurs aînées, elles estiment souvent avoir de la chance. Le niveau de vie des ménages de la classe moyenne s'est élevé et l'accès des femmes aux ressources monétaires s'est amélioré. Les mères sont en effet de plus en plus nombreuses à rester sur le marché du travail. De plus, la mise en commun des revenus, qui s'est largement popularisée, facilite l'accès et le contrôle des femmes sur les ressources monétaires du ménage. Autrefois, il n'était pas rare que les épouses au foyer reçoivent une allocation pour les dépenses du ménage. Dans un tel contexte, leur accès à l'argent dépendait essentiellement de la bonne volonté du mari.

Lorsqu'elles se comparent à leur compagnon, les femmes peuvent, par contre, avoir le sentiment de ne pas bénéficier du même statut économique que lui. Nous avons vu

que la solidarité par le partage des frais communs ne remet pas forcément en question la règle du droit de possession qui favorise celui qui fournit plus de ressources monétaires. C'est également le cas dans les ménages, particulièrement chez les plus âgés, qui concrétisent la logique solidaire par la mise en commun des revenus. Ainsi, certaines femmes hésitent à définir les revenus masculins comme étant collectifs, car leur accès peut être soumis à condition : elles doivent trouver l'accord de leur compagnon quant aux projets de dépenses, justifier leurs achats ou rendre des comptes.

### L'égalité, une chimère?

Ces différents actes de contrôle ont un impact plus important sur le bien-être subjectif des femmes de la jeune génération que chez leurs aînées, non pas que les hommes des jeunes générations soient devenus plus «contrôlants» mais parce que leurs compagnes ont davantage d'attentes en matière d'égalité et d'indépendance que leurs mères ou leurs grand-mères. Le bien-être subjectif des femmes de la jeune génération n'est pas seulement péjoré parce que leur expérience ne correspond pas à leurs attentes, il l'est également par le fait que ces différences de statut peuvent difficilement être combattues. Elles n'ont pas de sources clairement identifiables. Elles ne sont pas attribuables à une personne en particulier ou à une loi. Elles naissent dans la manière dont les conjoints interprètent les différentes logiques conjugales. Elles se reproduisent dans le cadre socialement valorisé de l'égalité, du don et de la solidarité conjugale. ■

